

QUAND LES HOMOS SE MARIAIENT EN BELGIQUE

LEXIQUE

Le PACS / Se pacser / Un(e) pacsé(e)

« *tout est devenu possible pour les premiers **pacsés** de France.* »

Le **PActe Civil de Solidarité** (PACS) est un contrat conclu entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune. Il a été voté en France sous le gouvernement Jospin, essentiellement pour permettre aux couples homosexuels d'officialiser leur union.

Plusieurs mots sont nés peu de temps après la création du PACS.

Se pacser : se lier avec quelqu'un par un pacte civil de solidarité.

Un faire-part

« *Derniers préparatifs avant une cérémonie préparée dans les règles, avec fleurs et **faire-part**.* »

C'est une carte ou une petite lettre annonçant la naissance, le mariage ou le décès (la mort) de quelqu'un. (On écrit sur le faire-part le lieu et la date de la cérémonie. un faire-part de naissance, un faire-part de mariage, un faire-part de décès).

Un Bourgmestre

« *(ils) ont la joie de vous faire part de leur mariage devant Monsieur le **Bourgmestre**.* »

C'est le nom que l'on donne aux maires des villes en Belgique, aux Pays-Bas, en Allemagne et en Suisse. C'est le **Bourgmestre** qui célèbre les mariages.

Un acte militant / Militer (pour ou contre quelque chose)

« *Un acte d'amour, un acte **militant** aussi.* »

C'est un acte qui représente un engagement politique, qui a un sens politique. Par exemple, on peut militer pour un parti politique, contre la peine de mort, etc. Ici, en se mariant, ces deux hommes expriment publiquement leur point de vue.

Avoir des attaches

« *On ne peut pas se marier chez nous mais l'opportunité se présente de se marier en Belgique parce que déjà l'un des deux a des **attaches**.* »

Cela signifie que l'une des deux personnes a des liens en Belgique, soit un lien professionnel, soit un lien personnel et/ou familial.

CULTURE/SOCIÉTÉ

Le mariage homosexuel en France

Le mariage entre personnes de même sexe, surnommé également « **mariage pour tous** », est autorisé en France depuis le 17 mai 2013.

Le premier mariage homosexuel français a été célébré le 29 mai 2013 à Montpellier.

Le mariage homosexuel en Europe

Les Pays-Bas en 2000 et la Belgique en 2003 ont été les deux premiers pays à légaliser les unions homosexuelles. En Espagne, les députés ont définitivement adopté en juin 2005 la loi donnant aux homosexuels le droit de se marier et d'adopter des enfants. Le 20 juillet 2005, le Canada reconnaît le mariage entre conjoints de même sexe. Depuis le 5 décembre 2005, la loi reconnaît le mariage homosexuel en Grande Bretagne (il s'agit en fait du "Civil Partnership", une formule assortie de droits et devoirs presque identiques au mariage, entré en vigueur en décembre 2005).

Les Pays-Bas depuis 2001, la Suède et le Québec depuis 2002, l'Espagne depuis 2005 autorisent l'adoption par un couple homosexuel. La France depuis le 24 février 2006 autorise l'homoparentalité.